

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1295

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 20

A l'alinéa 58 :

I. Substituer au mot :

"quiconque",

le mot :

"toute personne".

II. Supprimer les mots :

"fixées en application des articles L. 5144-1 à L. 5144-3".

III. Compléter cet alinéa par les mots :

", fixées en application des articles L. 5144-1 à L. 5144-3".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel